

DEPARTEMENT

DE LA

Charente-Inférieure

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de ROYAN

ARRONDISSEMENT

d e ROYAN

CANTON

d ROYAN

OBJET :

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 septembre 1937

1937



Le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblé

à l'établissement de la classe de mathématiques.

NOMBRE

de Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

en session } ordinaire
extraordinaire d'après convocations faites le 22 septembre 1937

DATE

de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Etaient présents : MM. L. L. Ch. Maire, Vaysière, Rocheteau, Dasseux, Julien, Belle Mikosky, Mme Parizet, M. Baudet, Feraudieu, Chollet, Gouge, Chazeau, Prugnaud, Domecq, Conseil, Lavigne, Goussier, Senelier, Grassenmeyer, Simon.

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gouge ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

lu la lettre de Monsieur le Pasteur Bonan, Président de l'Association des parents d'élèves du Collège.

Le Conseil a émis les services du Ministère de l'Éducation Nationale vient d'être de supprimer la chaire de la classe de mathématiques. Il prie Monsieur le Ministre de bien vouloir rapporter une décision en raison des faits ci-après exposés :

1° - La classe la prise a d'ores et déjà plus de 5 élèves inscrits pour la rentrée d'octobre;

2° - La faiblesse des effectifs constatée dans les classes supérieures est évidemment une conséquence de la guerre. En 1939 le Collège de Royan était le plus important de l'Académie quant à l'effectif.

3° - Les rentrées constatées montrent de façon indiscutable un accroissement important du nombre d'élèves.

4° - Le Collège a été sérieusement atteint par le bombardement. La Municipalité a fait un effort exceptionnel (plus de 4 millions) pour le remettre en état. Les travaux sont maintenant presque achevés.

Il serait encouragé à après les sacrifices consentis en d' capital au collège qui reprend manifestement son essor, et qui est au début de la prospérité de Noyan, ville inscrite à 35% mais en 10.000 habitants sont en latente re- venues.

APPROUVÉ

La Rochelle, le 22 OCT 1907

Pour le PRÉFET,
Le Secrétaire Général.

[Signature]



Fait et délibéré à _____

les jour, mois et an susdits.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote. (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Ont signé au registre : MM. _____

Mentionner à la suite la cause qui les a empêché de signer (Art. 57 de la loi municipale).

N'ont pas signé : MM. _____

Pour extrait conforme :

Le Maire,



[Signature]